2^e Concours Photo Prim'Holstein France

Règlement du concours Photo Prim'Holstein France 2011



Objet

Prim'Holstein France organise un concours photo du 1er avril au 15 octobre 2011 sur le thème de la race bovine Prim'Holstein. Les photos de ce concours ont pour but de faire la promotion de la race Prim'Holstein.

Participants, catégories

- jeunes (moins de 18 ans)
- adultes (18 ans et plus)

Les thèmes

- A. Vous et vos Prim'Holstein
- B. La Prim'Holstein dans son milieu
- C. Nouveau Un métier : éleveur de Prim'Holstein
- J. Thème libre réservé aux jeunes (A et B sont des catégories réservées aux adultes)

Nombre de photos

- 5 photos maximum par auteur et par catégorie pour les adultes
- 10 photos maximum pour les jeunes

Format des photos

Seules les photos numériques sont admises.

- Format des photos : les photos doivent être gravées sur un CD-ROM, format jpeg, résolution minimale 2048 pixels sur sa plus grande longueur (c'est-à-dire au minimum avec un appareil numérique avec capteur de 3 megapixels, réglé sur résolution haute et compression super fin)
- Nom du fichier : initiale de la catégorie_photo01 à 05_nom_prenom.jpg

exemple: A_photo01_lelaurent_celine.jpg

Chaque photographe devra joindre à son envoi ses coordonnées complètes à l'aide du bulletin ci-dessous. Les frais d'envoi sont à la charge du candidat.

Date limite de dépôt des photos le samedi 15 octobre 2011.

• Adresse de réception des photos

Prim'Holstein France - Service Communication Le Montsoreau - 49480 Saint Sylvain d'Anjou (Les CD-Rom ne seront pas renvoyés).

Droits

Les participants garantissent qu'ils sont les auteurs des photographies soumises à ce concours et s'engagent à céder gracieusement à PHF les droits d'exploitation et de reproduction de ces photographies, intégralement ou par extraits.

Les photographies pourront être exploitées dans le cadre de la promotion, de la communication et de la valorisation de la race Prim'Holstein.

Le participant garantit que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes, animaux ou lieux photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes, sujets ou propriétaires des lieux privés photographiés pour l'utilisation prévue dans le présent règlement.

Jury du concours

Composition du jury : le jury du concours sera constitué d'administrateurs et de membres du personnel de l'Association.

Le jury sélectionnera les photographies sur le respect du thème choisi, la qualité esthétique, la créativité et la mise en valeur de la Prim'Holstein.

Une commission du jury pré-selectionnera 15 photos par thème. Ces 15 photos seront ensuite présentées au jury qui désignera les 3 meilleures photos de chaque thème.

Dotations et récompenses

Les 3 premières photos gagnantes de chaque catégorie seront publiées dans le Prim'Info et exposées sur le stand de Prim'Holstein France lors du Salon International de l'Agriculture 2012.

Le gagnant de chaque catégorie se verra remettre un tirage grand format encadré de sa photographie lors du Salon International de l'Agriculture 2012.

Prim'Holstein France décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des CD-Rom.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.

Informations auprès de Christelle au 02 41 37 66 73.

Bulletin de participation

au Concours Photo Prim'Holstein 2011 - A joindre à l'envoi de vos photographies

Nom :	Prénom :	Age (au 15-10-11) :
Adresse :		
Code Postal : Commune :		
Tél: Portable:	E-mail :	

Concours Adulte

Cat	N°	Nom de la photo (ex : A_photo01_lelaurent_celine.jpg	Titre de la photo
А	1		
А	2		
Α	3		
Α	4		
Α	5		
В	1		
В	2		
В	3		
В	4		
В	5		
С	1		
С	2		
С	3		
С	4		
C	5		

Concours Jeunes Photographes

Cat	N°	Nom de la photo (ex : A_photo01_lelaurent_celine.jpg	Titre de la photo
J	1		
J	2		
J	3		
J	4		
J	5		
J	6		
J	7		
J	8		
J	9		
J	10		

Je déclare être l'auteur des œuvres mentionnées ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours.